VILLE D'EPERNON
(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2017

GD/CJ n° 2017/ 04

Objet de la délibération :

Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2017 (FDI)

I - CREATION ET RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS
2/Equipement culturels-Ecole de musique

Isolation phonique de l'école de musique de la Guesle

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : 25

Pouvoir : 01

Votants : 26

Date de la convocation : 07/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME,
Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, (arrivé à 20h42), Robert STECK, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL Roland HAMARD

Absents Excusés :
Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir à Danièle BOMMER
Cendrine CHERGUI

Absents :
Arnaud BEAUFORT, Didier PHILIPPE

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de réalisation suivant :

- **Isolation phonique de l'école de musique de la Guesle**

Pour un montant de : 32 292,00 € H.T., soit 38 750,40 TTC .

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour cette réalisation, pour un montant de **9 687,60 €,** soit 30 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Eté 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-212801401-20170213-D2017_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/02/2017
Publication : 22/02/2017
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

.../...

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet)	en € HT	Produits (financeurs)	en € HT
Coût global des travaux	32 292,00 €	**Département 28** **FDI (30 % de la dépense)**	**9 687,60 €**
		Autofinancement (70 % de la dépense)	22 604,40 €
Total charges	**32 292,00 €**	**Total produits**	**32 292,00 €**

MAIRIE D'EPERNON (Eure-&-Loir)

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 13 février 2017

Le Maire,
F. RAMOND

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du
et publié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170213-D2017_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2017
Publication : 22/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation